



n° 17993

**DISTRICT DE L'AGGLOMERATION
NANCEIENNE**

Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats

Département de Meurthe-et-Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones
exploitées en gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)

Opération N° 36.54.19

Rapport final - Synthèse des travaux réalisés

L. ROUGIEUX

Janvier 1993

R 36598 LOR 4S 92

Document public

DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE
Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats
Département de Meurthe-et-Moselle
Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées en gravières
sur le site de RICHARDMENIL (54) - ~~Opération N°~~ 36.54.19
Rapport final - ~~Synthèse des travaux réalisés~~
L. ROUGIEUX - R 36598 LOR 4S 93

RESUME

Dans le cadre de la convention N° 3654.19, la Taxe Parafiscale sur les Granulats subventionne l'opération de réaménagement des anciennes gravières de Richardménil(54).

Le District de l'~~Agglomération~~ Nancéienne a transformé celles-ci en une réserve d'eau potable de plus de trois millions de mètres cubes permettant l'alimentation de la communauté urbaine pendant un mois environ en cas de pollution accidentelle de la Moselle.

Le présent document constitue le rapport final des travaux réalisés par le District de l'~~Agglomération~~ Nancéienne (D.A.N.) qui sollicite le versement du solde de l'opération soit la somme de ~~505.520,00~~ 505.520,00 Frs HT.

DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE
Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats
Département de Meurthe-et-Moselle
Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées en gravières
sur le site de **RICHARDMENIL** (54) - Opération N° 36.54.19
Rapport final - **SynthÈse** des travaux réalisés
L. ROUGHEUX - R 36598 LOR 4S 93

†

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION	5
2.	BILAN DES TRAVAUX REALISES A FIN SEPTEMBRE 1990	6
3.	TRAVAUX ENGAGES EN 1991 ET 1992	6
4.	PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RESERVE	8
5.	BILAN FINANCIER	9

1. CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

Au début des années 80, le District de l'Agglomération Nancéienne engage un important travail de réflexion visant à garantir la qualité des eaux pompées en Moselle. En 1983, un projet de constitution d'une réserve de 3.000.000 de mètres cubes au droit des anciennes ballastières de Richardménil (54) (voir figure 1 : plan de situation) voit le jour.

A ce titre, le dossier est soumis au Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats qui accepte, en 1984, de participer à ce projet de revalorisation.

Le calendrier initial prévoyant une durée des travaux de quatre ans n'a pu être respecté : d'une part suite à des problèmes techniques¹ rencontrés lors de la réalisation d'aménagements spécifiques initialement prévus ou induits en cours de travaux, d'autre part suite à une crue de la Moselle en février 1990 qui impliquera une refonte globale de l'hydraulique générale du bassin.

Ces points particuliers et leurs conséquences ont été exposés dans les différents compte-rendus² de suivi des travaux établis par l'Agence Lorraine du BRGM en 1986, 1989 et 1990 dans le cadre de sa mission de contrôle.

Par décision du 30 novembre 1990, le Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire a fixé l'échéance de cette opération au 31 décembre 1992. Le 16 décembre 1992 la visite de réception des travaux a été effectuée en présence de Mlle Lostriat et de M. Legouge représentants du Ministère³.

Le présent document, qui constitue la synthèse finale des interventions successives, reprend le bilan des travaux réalisés jusqu'en octobre 1990, et détaille les tranches engagées en 1991 et 1992.

¹ Et des financements complémentaires nécessaires. Voir § 3 et 5 ci-dessus.
² Voir rapports 8650N3476R, R 30042 LOR 4S 89 et SGR LOR N° 90/100 du BRGM.
³ Voir compte rendu de visite